
Préavis n° 2022-02
Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit complémentaire
Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le lundi 21 mars 2022 à 19h00 dans la salle Jura de l'Auberge Communale.

Commission :

Alice Krug	Présidente
Renzo Posega	Rapporteur
Anne Oppliger, Anuta Pichon	Membres présents
Jean Rochat	Absent

Commune d'Ecublens :

Germain Schaffner	Municipal
Marcos Morano	Chef de service

Invité :

Olivier Chollet	auteur du projet, INGPHI
-----------------	--------------------------

Pour commencer, M. Schaffner introduit les intervenants, M. Chollet – auteur du projet chez INGPHI et M. Morano, chef de service STPE.

M. Morano illustre les éléments qui ont causé un dépassement budgétaire par rapport aux montants approuvés lors du préavis pour le crédit de construction (2020/11).

Ces hausses de prix sont contractuelles - surtout pour ouvrages avec beaucoup de matière première - et malheureusement dues à la hausse mondiale, imprévisible au moment de la préparation du préavis 2020/11, des prix des matières telles que l'acier du pont, des garde-corps en inox et pour certains éléments de construction.

On relève une relative chance sur le moment de passation des commandes – car les matières ont encore enchéri dans l'entre-temps (voir évolution des prix en annexe).

La décision de choisir de l'acier inox pour le garde-corps est vouée à améliorer l'entretien et la durabilité de l'ouvrage et correspond à une plus-value financière. Cette décision a été actée après acceptation du préavis de construction, mais avant la notification d'enrichissement des matières premières.

M. Schaffner met en évidence le fait que, pour la première fois, les « divers et imprévus » avaient été limités à 5% - pas de chance, ce projet arrive en moment de la pandémie et de la pénurie de matières !

M. Chollet explique que la hausse sur les coûts des travaux du génie civil sont calculés sur le trimestre et indexé sur l'index de hausse. Par contre, pour l'acier le prix est déterminé en fonction de la date de commande ; dans notre cas le 1^{er} Mai 2021. À noter que les prix ont encore augmenté depuis. Ces variations sont de caractère exceptionnel : normalement l'indice varie de 1% sur une année.

En outre, des déchets minéraux (céramique, verre, ciment etc.) ont été retrouvés lors des travaux de terrassement dans le talus coté nord, qu'il a fallu évacuer dans une décharge appropriée.

En conclusion, M. Morano explique que le préavis est né par devoir d'information ponctuelle au Conseil communal ; les factures sont aujourd'hui connues et définitives. Elles sont mises en attente d'approbation de la part du législatif.

Discussions

La commission apprécie la démarche entreprise et l'effort de communication lors de l'élaboration d'un préavis communal spécifique.

Dans le contexte actuel, confirmé par le retour d'expérience des commissaires, il faut s'attendre à des retards et des hausses de prix.

La commission ne met pas en discussion l'opportunité du changement du garde-corps à l'inox, mais pense qu'il aurait été souhaitable que cette idée soit intégrée dans le préavis 2020/11 pour le crédit de construction.

Délibérations

La commission prend acte et accepte à l'unanimité le préavis.

Ecublens, le 29 mars 2022

La Présidente

Le Rapporteur

Alice Krug

Renzo Posega